

EXTRAIT:



PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (11) :

L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à J. DUMAS
G. MICHAUD mandant a pour mandataire à C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à F. MERY
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ
AF. BOURAT mandante a pour mandataire E. AZIHARI
P. MIS mandant a pour mandataire T. BAUDIN
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire E. PHILIPPONNEAU

EXCUSE (2) :

M. METAIS, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) - Accord du conseil municipal sur les Périmètres Délimités des Abords après enquête publique

Lors du conseil municipal du 9 novembre 2017, vous ont été présentés des projets de périmètres délimités des abords (PDA) des 15 monuments historiques classés et inscrits, issus d'un travail collaboratif avec l'architecte des bâtiments de France :

- PDA des monuments du centre-ville,
- PDA de la manufacture d'armes,
- PDA du château de Targé,
- PDA de l'ancienne Commanderie d'Ozon.

Compte tenu du fait que la ville de Châtellerault est en procédure de révision de son PLU, ces projets de périmètres ont fait l'objet d'une enquête publique conjointe avec la révision du PLU qui s'est déroulée du 14 mars au 18 avril 2018.

Les propriétaires ou affectataires domaniaux des monuments historiques concernés, dûment contactés par le commissaire enquêteur conformément à l'article R 621-93 du code du patrimoine, n'ont formulé aucune observation relative au projet de périmètres délimités des abords.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 9 mai 2018.

Le conseil municipal doit donner son accord pour les 4 nouveaux périmètres afin que le préfet de région puisse signer l'arrêté de création de ceux-ci.

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 juin 2018

n°3

page 2/2

VU le code du patrimoine et notamment ses articles L 621-31, et R 621-92 à R 621-95,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles R 151-1 à R 151-55, ainsi que l'article R 132-2,

VU la délibération du 9 novembre 2017 prononçant un avis favorable à la création des périmètres délimités des abords,

VU l'enquête publique du 14 mars au 18 avril 2018,

VU le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en date du 9 mai 2018,

CONSIDERANT l'avis favorable du commissaire enquêteur au projet de création des 4 PDA des monuments historiques de la commune,

Le conseil municipal ayant délibéré décide de donner son accord à la création de Périmètres Délimités des Abords, qui viendront se substituer aux actuels périmètres de protection des monuments historiques, définis par la servitude d'utilité publique AC1 du PLU.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

le 2 JUIL 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

